

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00487

**PROLONGEMENT 3EME LIGNE DE TRAMWAY ET AMENAGEMENT DU
BOULEVARD URBAIN COLONEL MAREY - CONVENTION OPERATIONNELLE
AVEC L'EPOA - RACHAT DE TROIS EMPRISES A L'EPOA**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Roland GOIJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Claude LIOGIER, M. Gérard MANET,
M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER,
M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99 02-042-24420770-20191205-020193048703

DATE: 07/12/2019 13:00:00

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

PROLONGEMENT 3EME LIGNE DE TRAMWAY ET AMENAGEMENT DU BOULEVARD URBAIN COLONEL MAREY - CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'EPORA - RACHAT DE TROIS EMPRISES A L'EPORA

Le 27 décembre 2017, Saint-Étienne Métropole a conclu une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) permettant de confier à cet Etablissement la finalisation des acquisitions foncières et des travaux de recyclage foncier nécessaires au prolongement de la 3^{ème} ligne de tramway et à l'aménagement du boulevard urbain Colonel Marey. Cette convention a été complétée par avenant signé le 14 juin 2018.

Elle concerne 5 groupes d'emprises : l'îlot Puits Thibaud sis 4, 6 et 8 rue du Puits Thibaud, l'îlot Rocher sis en bordure du chemin du Bardot, le terrain de l'ex école du Treyve sis 12 rue du Colonel Marey, le terrain ex Stronglight sis 54 Boulevard Fauriat et le terrain des ex garages Colonel Marey sis 26 rue du Colonel Marey.

Les travaux de recyclage foncier (démolition, dépollution...) étant terminés, les biens concernés peuvent être rachetés à l'EPORA par Saint-Etienne Métropole, au prix déterminé par la convention, auquel s'ajoute la TVA sur prix total au taux de 20 %.

Sur ces îlots, les terrains non acquis par Saint-Etienne Métropole le seront par l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de Saint-Etienne dans le cadre de la convention opérationnelle de la ZAC Châteaueux.

La présente délibération concerne les trois emprises détaillées ci-dessous. La vente des deux emprises restantes fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Emprise 1 - îlot Puits Thibaud :

Composé des parcelles DY [260](#), [262](#) et 264, il est revendu à 80 % de son prix de revient (prix d'acquisition + frais de gestion + coût des travaux de démolition) rapporté à l'emprise cédée de 213 m². Le prix de cession s'établit à **372 055,39 € HT**, soit 446 466,47 € TTC dont 74 411,08 € de TVA.

La parcelle DY 247, qui fait également partie de cet îlot, appartient déjà à Saint-Etienne Métropole car elle est comprise dans l'ordonnance d'expropriation du tramway qui a prononcé le transfert de propriété. Son prix est inclus dans le montant indiqué ci-dessus.

Emprise 2 - îlot Rocher :

Composé des parcelles DY 268, 270 et 272, il est revendu à 80 % de son prix de revient rapporté à l'emprise cédée de 4 198 m². Le prix de cession s'établit à **527 012,75 € HT**, soit 632 415,30 € TTC dont 105 402,55 € de TVA.

Une servitude de passage de réseau d'assainissement sera créée dans l'acte de vente, au profit de Saint-Etienne Métropole, sur la parcelle cadastrée DY 273 qui doit être rachetée par l'EPA. Cette servitude d'une emprise de 96 m², sera créée à titre gratuit. Son emprise figure sous teinte verte sur le plan joint en annexe.

Une servitude de tréfonds pour les poteaux de la ligne aérienne de contact sera créée au profit de Saint-Etienne Métropole dans l'acte à intervenir entre l'EPORA et l'EPA sur la partie restante du terrain.

Emprise 3 - tènement de l'ex école du Treyve :

Il correspond à la parcelle DY266, et est revendu à 100 % de son prix de revient rapporté à l'emprise cédée de 836 m². Le prix de cession s'établit à **150 834,68 € HT**, soit 181 001,62 € TTC dont 30 166,94 € de TVA.

Le montant total du rachat de ces trois emprises s'élève à **1 049 902,82 € HT**, soit **1 259 883,39 € TTC** dont 209 980,57 € de TVA. Les états des dépenses ont été certifiés par l'EPORA en date du 19 août 2019.

L'avis du pôle d'évaluation domaniale indique que ce prix de rachat, déterminé en application de la convention conclue entre Saint-Etienne Métropole et l'EPORA, ne relève pas de sa compétence.

L'acte de vente sera reçu par Maître Alain Courtet, notaire à Saint-Etienne, 8 place de l'Hôtel de Ville.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le rachat par Saint-Etienne Métropole à l'EPORA des emprises décrites ci-dessus au prix de 1 049 902,82 € HT, soit 1 259 883,39 € TTC auquel s'ajouteront les frais de vente,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte notarié à intervenir qui sera reçu par Maître Alain COURTET, notaire à Saint-Etienne, 8 place de l'hôtel de Ville,**
- **la dépense correspondante sera imputée à la section investissement du budget annexe des transports - Opération n° 114 – destination 3TW – qui a fait l'objet d'une APCP actualisée au BS 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', is written over a circular official stamp. The signature is fluid and cursive.

Gaël PERDRIAU